



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20240306-2024-19-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

DECISION N°2024- 19

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE CURIE

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la circulaire préfectorale du 13 décembre 2023 relative à l'appel à projets au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Exercice 2024 ;
- **VU** la décision n°2024-17 du 01 mars 2024 qui établit le plan de financement pour le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Pierre CURIE
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;
- **CONSIDERANT** le montant plancher de subvention de 50 000 € au titre de la DSIL ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'annuler les dispositions prévues par la décision n°2024-17 du 01 mars 2024 ;

ARTICLE 2 : de solliciter une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 2024, pour l'opération « Végétalisation de la cour de l'école élémentaire Pierre CURIE », prévue dans le cadre du projet 4.1.6 du Plan pluriannuel d'investissement, et de remplacer le plan de financement de la décision n°2024-17 du 01 mars 2024 par le suivant :

		MONTANT ESTIMATIF H.T.
DEPENSES	Etudes	30 175,60 €
	Travaux	211 870,01 €
RECETTES	Département Seine-Maritime	32 908,00 €
	Agence de l'Eau	57 155,00 €
	Fonds vert	42 866,00 €
	Préfecture Seine-Maritime – DSIL	60 000,00 €

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le

06 MARS 2024

Catherine FLAVIGNY



Maire

Conseillère départementale

